



3 décembre 1999

**LES MILIEUX D'AFFAIRES EUROPEENS SOUTIENNENT
L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE
– Déclaration de l'UNICE en vue du Conseil européen d'Helsinki –**

1. OBSERVATIONS GENERALES

L'élargissement de l'Union européenne représente à la fois une mission et une occasion, d'une importance considérable pour l'avancement de l'intégration européenne. Les milieux d'affaires européens sont des acteurs clés dans ce processus. En vue du Conseil européen qui se tiendra en décembre à Helsinki, l'UNICE tient donc à s'exprimer sur les aspects de l'élargissement qui touchent aux entreprises, notamment dans le cadre de la nouvelle stratégie d'élargissement et des deuxièmes rapports de suivi présentés par la Commission sur chacun des pays engagé dans le processus d'adhésion.

L'UNICE est convaincue que l'élargissement:

- apportera des avantages mutuels aux Etats membres et aux pays candidats;
- rendra l'économie européenne globalement plus compétitive;
- favorisera la stabilité politique et économique dans les pays candidats et l'ensemble de l'Europe.

Les avantages de l'intégration sont nombreux, liés entre eux et à facettes multiples. Ainsi, l'intégration économique ouvre des nouveaux marchés, qui contribuent à la création de richesses et à la stabilité politique. La stabilité à son tour est nécessaire à la mise en place d'un environnement favorable aux entreprises, où celles-ci peuvent croître et prospérer.

Il importe, comme condition, qu'à la date d'adhésion à l'Union européenne:

- les pays candidats satisfassent aux critères de Copenhague et, plus particulièrement, aient adopté et mis en œuvre l'acquis communautaire touchant au marché unique;
- l'Union européenne ait réalisé sa réforme interne et mis en place le cadre financier exigé par l'élargissement.

2. LES DEUXIEMES RAPPORTS DE SUIVI ET LA NOUVELLE STRATEGIE D'ELARGISSEMENT

L'UNICE accueille favorablement la proposition de la Commission pour une nouvelle stratégie d'élargissement, ainsi que les deuxièmes rapports de suivi. L'UNICE appelle le Conseil européen, réuni à Helsinki, à adopter plus particulièrement les recommandations suivantes de la Commission:

- **Engager des négociations d'adhésion avec tous les pays candidats qui satisfont aux critères politiques de Copenhague et qui ont fait la preuve qu'ils sont prêts à prendre les mesures nécessaires pour remplir les critères économiques.**
 - Les milieux d'affaires européens souhaitent l'adhésion rapide à l'Union de tous les pays candidats qui satisfont aux critères de Copenhague, à savoir:
 - ✓ stabilité institutionnelle garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection;
 - ✓ existence d'une économie de marché viable, et capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union;
 - ✓ capacité à assumer les obligations de l'adhésion, notamment en souscrivant aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire.
 - Parmi ces critères, la capacité des pays candidats à assumer les obligations liées à l'adhésion, à savoir l'adoption et la mise en œuvre de l'acquis communautaire, et l'existence d'une économie de marché viable sont des éléments critiques pour le développement des entreprises, et essentiels pour le succès de l'élargissement.
 - L'UNICE insiste également pour que tous les pays candidats honorent leurs obligations souscrites dans le cadre des accords européens. Les mesures tarifaires et non tarifaires, y compris les procédures de certification, ne peuvent être utilisées dans un sens contraire à ces accords durant le processus d'adhésion.
- **Accorder à la Turquie le statut de candidat**
 - La Turquie est un acteur économique important sur la scène européenne. Lui accorder un statut de candidat à l'adhésion à l'Union favorisera les relations entre l'UE et la Turquie, et appuiera le processus de réforme dans ce pays.
 - L'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie doit être soumise aux mêmes conditions que celles applicables aux autres pays candidats, fondées sur les critères de Copenhague et les décisions et conclusions pertinentes des Conseils européens.
- **Adopter une approche "différenciée" des négociations d'adhésion**
 - Les pays candidats devraient progresser dans les négociations chacun selon ses mérites propres. La deuxième série de rapports de la Commission représente une base solide d'évaluation et d'identification des priorités pour de nouvelles actions.
 - Les pays candidats devraient rejoindre l'Union lorsqu'ils satisfont aux critères de Copenhague. Des considérations politiques ne peuvent l'emporter sur les considérations économiques lorsqu'il s'agit de décider du calendrier et des conditions de leur adhésion.
- **Fixer des dates cibles**
 - La fixation de dates précises d'adhésion serait irréaliste et risquerait de faire perdre aux candidats la dynamique de leurs processus de réforme. Toutefois, des étapes et des dates cibles pour la réalisation des conditions fixées par les partenariats d'adhésion et les programmes nationaux sont utiles aux deux parties.

- Une UE élargie ne pourra fonctionner si elle n'a pas mené à bien les réformes institutionnelles nécessaires. Ces réformes, qui doivent être examinées lors de la prochaine CIG, devraient être mises en place le plus tôt possible, et en 2002 au plus tard. Elles sont un préalable à l'adhésion, de même que le cadre financier.

· **Périodes de transition**

- Le bon fonctionnement du marché unique est crucial pour le succès de l'élargissement. Sur ce plan et dans les domaines qui y sont liés, les périodes de transition doivent être aussi limitées que possible dans leur portée et dans leur durée. Il convient de s'attacher particulièrement aux aides d'Etat, aux marchés publics, aux droits de propriété intellectuelle et aux règles de concurrence, ainsi qu'à l'adhésion aux normes européennes, comme base de reconnaissance mutuelle des tests et certifications.
- En matière de réglementations environnementales, les périodes de transition doivent être limitées.
- En ce qui concerne la libre circulation des travailleurs, les périodes de transition sont nécessaires jusqu'à la pleine application, par les nouveaux membres, de l'acquis communautaire dans le domaine de la politique sociale.

3. UN LARGE SOUTIEN A L'ELARGISSEMENT DEMANDE UNE PLUS GRANDE SENSIBILISATION

L'Union européenne est encore mal connue dans les pays candidats, autant du grand public que des entrepreneurs, et surtout des PME. Qui plus est, l'opinion publique n'est guère favorable à l'élargissement dans la mesure souhaitable, ni dans les pays candidats, ni dans l'Union européenne.

Par conséquent, l'UNICE demande que:

- l'assistance/aide aux pays candidats soit concentrée sur les initiatives qui facilitent les ajustements nécessaires au respect de l'acquis et leur permettent de faire face aux pressions du marché unique. Les pays candidats méditerranéens devraient également profiter des programmes d'assistance existants;
- les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, dans les Etats membres comme dans les pays candidats, intensifient les efforts pour mieux faire connaître et mettre en lumière les avantages et les obligations de l'élargissement, par exemple à travers des campagnes d'information des milieux d'affaires.

L'UNICE participera activement à ce processus.

4. LE ROLE DES MILIEUX D'AFFAIRES

Les milieux d'affaires de l'Union européenne et des pays candidats ont un rôle important à jouer dans le processus d'élargissement. Grâce à leur expérience des affaires dans les pays candidats, les entreprises peuvent contribuer à l'évaluation de la situation réelle dans ces pays. L'UNICE, qui compte des membres et des observateurs de douze des treize pays ayant demandé leur adhésion à l'UE, est particulièrement bien placée pour cette mission.

L'UNICE appelle l'Union européenne et les autorités nationales à:

- consulter étroitement les milieux d'affaires sur tous les aspects de l'élargissement qui touchent aux activités économiques – souvent, la consultation a été mal structurée et insuffisante;
- tenir compte des contributions des entreprises lors du processus d'élargissement, surtout avant l'ouverture des négociations et durant celles-ci.

Dans ce contexte, l'UNICE accueille favorablement et s'est engagée à participer activement aux initiatives de la Commission associant les milieux d'affaires de l'UE et des pays candidats:

- le programme PHARE de soutien aux entreprises, qui vise à renforcer les organisations représentatives des milieux d'affaires dans les pays candidats d'Europe centrale et orientale, ainsi que leurs activités respectives visant à aider les entreprises des PECO à s'adapter à l'acquis communautaire;
- le forum industriel sur l'élargissement, qui vise à favoriser les échanges d'informations et d'expériences sur les aspects industriels de la stratégie de pré-adhésion, ainsi qu'à transmettre des recommandations concrètes aux autorités nationales et à la Commission européenne afin de dégager des solutions aux problèmes que pose actuellement le processus d'élargissement, en particulier à l'égard de la mise en œuvre de l'acquis dans les pays candidats;
- la conférence des partenaires sociaux sur l'élargissement et les tables rondes annuelles des organisations de l'industrie et des employeurs des Etats membres et des pays candidats.

5. PROCESSUS DE STABILISATION EN EUROPE DU SUD-EST

- L'UNICE estime qu'il est politiquement et économiquement important de lier progressivement à l'Union européenne les pays du sud-est de l'Europe qui ne sont pas encore candidats à l'adhésion. Ce processus ne devrait pas être confondu avec celui de l'élargissement, qu'il ne doit ni accélérer ni perturber.

6. CONCLUSION

L'UNICE continuera à suivre étroitement et soutenir activement, le processus d'élargissement. Elle souhaite renforcer la coopération avec les institutions européennes ainsi qu'avec les pouvoirs publics et les milieux d'affaires des pays candidats, sur ce dossier qui est d'une importance vitale pour l'Europe et ses entreprises.
